

LE CAUCASE ET LES ENJEUX PETROLIERS DE LA MER CASPIENNE

PAR

NADER JALILLOSOLTAN (*)

La disparition de l'URSS en 1991 a fait basculer la communauté internationale, jusque-là bipolaire, dans un désordre dont les effets sont encore palpables de nos jours. L'onde de choc provoquée par cet événement se fait ressentir avec plus d'impact dans l'ancien espace soviétique; l'accession à la souveraineté et la revendication d'une indépendance totale des ex-Républiques soviétiques étant sans nul doute déstabilisatrices et par ailleurs difficilement conciliables, pour ne pas dire incompatibles, avec la volonté de la Russie d'affirmer sa suprématie dans cette partie du monde. Ce désordre produit des résultats encore plus périlleux dans le Caucase, en raison de sa complexité historique et géographique, à la fois politique, physique et humaine, et de son voisinage avec la mer Caspienne, certes célèbre pour son caviar et ses esturgeons mais surtout convoitée pour ses gisements de pétrole et de gaz (1).

Le Caucase, pris comme un ensemble géopolitique, est une chaîne de hautes montagnes s'étendant sur quelque 1 200 km et culminant à plus de 5 600 mètres, située entre la mer Noire et la mer Caspienne. Jadis partie intégrante, dans sa totalité, de l'Union soviétique, sa géographie politique a subi une mutation profonde depuis 1992 et la proclamation de l'indépendance des trois Républiques caucasiennes : la Géorgie à l'Ouest, l'Azerbaïdjan à l'Est et l'Arménie au Sud. Ces trois Etats occupent le versant sud du Caucase appelé également Transcaucasie (2). Le versant Nord, ou Ciscaucasie, est compris dans la Fédération de Russie et englobe sept Républiques et certaines parties de deux « territoires » (3).

(*) Docteur en Droit public, enseignant-chercheur à la Faculté de Droit de Besançon (Université de Franche-Comté), chargé de cours en Droit international et en Relations internationales, membre du Centre d'Etudes de Droit Public (CEDP).

(1) Il ne faut cependant pas perdre de vue l'importance géostratégique du Caucase, notamment pour la Russie, et le fait qu'il commande l'accès au plateau iranien et au golfe Persique.

(2) Selon les estimations, la Transcaucasie comptait, en 1995, un peu moins de 17 millions d'habitants : 3 794 000 en Arménie, 7 625 000 en Azerbaïdjan et 5 431 000 en Géorgie. Cf. Thorniké GORDATZÉ et Claire MOURADIAN, « Etats et nations en Transcaucasie », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 827, 17 septembre 1999, éditions La documentation Française, 83 p. L'extrait cité se trouve aux pages 6 et 7.

(3) République des Adyguéens, République des Karatchais-Tcherkesses, République de Kabardino-Balkarie, République d'Ossétie du Nord-Alania, République de Tchétchénie-Itchkérie, République d'Ingouchie et République du Daghestan. Les deux « territoires » ou « Kraïs » sont Krasnodar et Stavropol. Selon le dernier recensement soviétique, effectué en 1989, le Caucase du Nord comptait 4 252 372 d'habitants. Chiffre cité par Marie BENNIGSEN BROXUP, « Le Caucase du Nord : conflits ethniques ou crise coloniale? », *in*

Cependant, le Caucase se distingue par sa géographie humaine. Tirant profit de son caractère montagneux et difficilement pénétrable, de nombreuses populations, chassées par les peuples voisins ou lointains – Turc, Mongol, Persan, Arabe ou Russe –, y ont trouvé refuge tout au long de l'histoire; d'où sa diversité ethnique qui est probablement unique au monde. Le Caucase se présente comme un enchevêtrement de dizaines de peuples, pratiquant plus de cinquante langues et confessant principalement deux religions; musulmane, de rites sunnite et chiite, et chrétienne, de rites géorgien, arménien et orthodoxe, sans que les autres grandes religions (judaïsme, bouddhismes, etc.) y soient totalement absentes. Cette variété ethnique, aussi intéressante soit-elle pour les ethnologues et autres anthropologues, est à l'origine de certaines tensions et crises à l'intérieur des quatre États qui partagent le Caucase; elle pose, inévitablement, la question des minorités et impose sa prise en compte en tant que donnée incontournable, nécessaire à l'appréhension des conflictualités de cette région.

Les tensions interethniques dans la région du Caucase sont essentiellement d'ordre « identitaire »; elles s'expliquent par des revendications « ethno-nationalistes » et la haine que se vouent mutuellement quelques-uns des groupes humains de cette mosaïque ethnique. Il en est ainsi de la guerre en Azerbaïdjan, dans la région à très grande majorité arménienne du Haut-Karabakh, des guerres entre l'autorité centrale de la Géorgie et ses minorités Abkhaze et Ossète ou encore des guerres entre la Russie et sa minorité tchéchène. Toutefois, ces heurts interethniques ne se déroulent jamais de manière hermétique à l'intérieur d'un État; ils peuvent déborder les frontières nationales, tout comme ils sont susceptibles de donner lieu à certaines manipulations et exploitations venant de l'extérieur. Dans cette dernière hypothèse, ils peuvent également être qualifiés de conflits d'« intérêt » (4).

Là se trouve la seconde clé d'explication des crises caucasiennes. L'effondrement de l'Union soviétique n'a nullement apaisé « la nostalgie de la puissance » de la Russie, ni fait disparaître sa volonté de maintenir une influence prépondérante dans les frontières de l'ex-URSS; région qu'elle persiste à considérer comme étant son « *étranger proche* ». Le préambule du « *Plan stratégique de la Russie concernant ses relations avec les États membres de la Communauté des États indépendants* » est sans ambiguïté à cet égard : « *Les intérêts vitaux de la Fédération de Russie sont liés à l'évolution de la Communauté des États indépendants (CEI); les relations de ses membres constituent un facteur essentiel pour l'intégration de la Russie dans les structures politiques et économiques mondiales* » (5).

Mohammad-Reza DJALILI (dir.), *Le Caucase postsoviétique : La transition dans le conflit*, Bruxelles/Paris, éditions Bruylant/LGDJ, 1995, 264 p. L'extrait cité se trouve à la p. 10.

(4) Sur l'« *Explication typologique des conflits du Caucase* », cf. Mehdi MOZAFFARI, in M.-R. DJALILI, précité, pp. 197-218.

(5) Ce « *Plan* » a été publié le 14 septembre 1995. Cf. Claire MOURADIAN, « La CEI : un nouvel acteur sur la scène internationale », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 760, 12 janvier 1996, Paris, La Documentation française, 83 p. L'extrait cité se trouve aux pages 22 à 25.

Si l'instrumentalisation de la CEI permet à la Russie d'assurer ses « intérêts vitaux », il est tout aussi manifeste que Moscou est tenté de recourir à des moyens moins avouables afin de soumettre les ex-Républiques soviétiques. Ainsi, il est clairement établi que la Russie n'a pas hésité à jouer la carte des minorités ou à exploiter les jeux politiques internes pour affaiblir les Etats caucasiens nouvellement indépendants, peu désireux de se contenter d'une « quasi-souveraineté » et récalcitrants à l'idée d'établir un lien de « vassalité » avec leur puissant voisin du Nord ; les soutiens russes, militaires ou autres, aux Abkhazes et aux Ossètes de Géorgie, aux Arméniens du Haut-Karabakh ou à certaines factions de la vie politique azérie sont à peine dissimulés (6).

Les crises caucasiennes s'expliquent également par l'interférence d'une troisième donnée : le pétrole de la mer Caspienne. L'exploitation du brut dans la région de Bakou « remonte à la plus haute Antiquité », mais ce n'est qu'en 1879 que le premier forage d'envergure y fut réalisé (7). Quant au pétrole de la mer Caspienne, il n'a été extrait, en *offshore* – une première au monde –, qu'à partir de 1920, dans la zone de la presqu'île d'Apchéron, à proximité de Bakou (8). Cependant, la « ruée vers l'or noir » à laquelle nous assistons actuellement n'est pas motivée par la mise au jour de nouveaux gisements mais par les bouleversements géopolitiques intervenus dans cette région et le fait que les ressources en hydrocarbures de cette « mer » serviraient à assurer l'indépendance économique des nouveaux Etats et par conséquent peuvent être exploitées de manière beaucoup plus substantielle que par le passé.

Aussi, cette région suscite les convoitises et les surenchères les plus insensées, provoquant l'entrée d'Etats occidentaux dans le « grand jeu » et leur rivalité avec les puissances locales. Elle est désormais regardée comme le « nouvel eldorado », faisant l'objet de toutes les intentions, alors qu'« *il y a quelques années, les media occidentaux qualifiaient les habitants du Caucase de 'sauvages' et les nouvelles Républiques d' 'Etats ratés'* » (9). Dès lors, la dynamique des crises dans le Caucase est également, directement, liée au pétrole de la mer Caspienne. Les enjeux pétroliers exercent un effet contradictoire sur l'évolution du Caucase. Par les rivalités inévitables qu'ils provoquent, ils

(6) La Géorgie a fini par adhérer à la CEI, en décembre 1993, sous « *la pression du soutien militaire de Moscou aux forces sécessionnistes en Abkhazie...* ». Quant à l'Azerbaïdjan, le gouvernement « *pro-turc* » d'A. Eltchibey a été renversé par un coup d'Etat du colonel S. Huseynov, « *avec un 'coup de main' des Russes* », en juin 1993 ; la majorité parlementaire proche du Président Eltchibey ayant refusé de ratifier l'Accord portant l'établissement de la CEI. Les députés azéris ont sagement reconsidéré leur refus peu de temps après le coup d'Etat et l'arrivée au pouvoir de H. Aliiev, ancien chef du KGB de la République soviétique d'Azerbaïdjan et membre, sous Brejnev, du Politburo. *Ibid.*, pp. 7-16. Sur ce point, on peut également cf. Jean-Christophe ROMER, « La Russie et les conflits de l'ex-URSS », *Arès*, 1993, Vol. XIV-5, pp. 143-148.

(7) Cf. Georges AYACHE, *Dictionnaire du pétrole*, Paris, éditions Le Sycomore, 1981, 222 p. L'extrait cité se trouve à la page 28.

(8) *Ibid.*, p. 147.

(9) Cf. Vicken CHETERIAN, « 'Grand jeu' pétrolier en Transcaucasie », *Le Monde diplomatique*, n° 523, octobre 1997, pp. 22 et 23. L'extrait cité se trouve à la page 23.

sont des facteurs importants d'instabilité. Néanmoins, dans la mesure où l'exploitation et l'exportation du brut requièrent, incontestablement, une certaine coopération de la part de tous les acteurs, la propension des enjeux pétroliers dans la stabilité de la région demeure non négligeable.

LES ENJEUX PÉTROLIERS,
FACTEURS DE RIVALITÉS ET D'INSTABILITÉ

L'effondrement de l'Union soviétique a été très vite interprété comme un vide géopolitique dans le Caucase et en Asie centrale, incitant certains Etats à le combler. L'Iran et la Turquie ont été les plus prompts à se lancer dans cette entreprise. Historiquement et ethniquement proches des peuples de ces régions (10), ces deux Etats ont caressé le rêve de retrouver l'influence qu'ils y exerçaient autrefois. Néanmoins, il s'est très vite avéré que ces puissances régionales n'avaient ni le modèle satisfaisant – « panislamisme » pour l'une, « panturquisme » pour l'autre – ni même les moyens adéquats leur permettant d'attirer les peuples de ces régions et de « remplacer » l'URSS. Sans se départir, toutefois, de leur objectif, ces deux pays ont dû composer avec l'irruption d'autres Etats sur cette nouvelle scène de confrontation internationale.

Indubitablement, l'importance stratégique et économique de ces régions ne pouvait laisser les grandes puissances dans une posture d'attente prolongée. Après avoir été, en raison de l'anarchie post-soviétique, à la marge de ce « jeu », la Russie s'est repositionnée sur l'échiquier; elle a affirmé ses ambitions dans ces régions situées de part et d'autre de la mer Caspienne en les présentant en tant que sa « *chasse gardée* » (11). D'un autre côté, la question pétrolière a aiguisé l'appétit des Etats-Unis, tout en leur fournissant l'occasion de définir un certain référent pour leur politique dans cette partie du monde. En effet, les « *compagnies pétrolières américaines se sont intéressées à la mer Caspienne bien avant que le département d'Etat soit à même d'articuler une politique cohérente dans cette région* ». Misant, dans un premier temps, « *sur l'exportation du 'modèle turc' afin de bloquer la possible expansion de l'influence iranienne* », le retour de la Russie et l'incapacité d'Ankara « *de présenter la moindre solution aux problèmes des nouvelles Républiques indépendantes* », ont poussé les Etats-Unis à agir sans intermédiaire : « *Avec*

(10) Les peuples du Caucase et de l'Asie centrale pratiquent, en grande majorité, des langues et dialectes appartenant à la famille des langues turques. Néanmoins, durant des siècles, ces territoires ont fait partie de l'empire perse ou bien se trouvaient dans son giron et sous son influence directe; d'où la présence, dans des zones peuplées de turcophones, d'importants centres persanophones : Samarkand, Boukhara (Ouzbékistan), Achkhabad (Turkménistan), etc.

(11) Cf. Anne DE TINGUY, « La Russie en Transcaucasie : chef d'orchestre ou médiateur ? », in M.-R. DJALILI, précité, pp. 145-167.

la négociation de contrats pétroliers, Washington a pu manifester un intérêt direct pour la région » (12).

Dès lors, les enjeux pétroliers se présentent comme la trame majeure de l'instabilité du Caucase avec, pour toile de fond, les rivalités des multiples acteurs de ce désordre (13).

Les controverses à propos de la souveraineté sur les gisements et leur évaluation

La mer Caspienne a toujours été dépourvue d'un véritable statut légal. Avant 1992, elle était partagée par deux Etats, l'Iran et la Russie (puis l'URSS) qui, dans plusieurs de leurs traités bilatéraux, avaient réglé des questions relatives à la navigation commerciale et militaire, à la pêche, à la prévention de la pollution, etc. (14), sans toutefois prendre explicitement position sur la nature juridique de cette surface d'eau. Quant au pétrole, il n'était exploité que par l'Union soviétique; l'Iran semblant se contenter de ses autres gisements, dans le Sud et dans le golfe Persique. Après le démembrement de l'URSS, le nombre des Etats riverains a été porté à cinq : à la Russie et à l'Iran se sont ajoutés l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Turkménistan.

La question de la souveraineté sur le pétrole et son partage entre les Etats intéressés a débouché sur une controverse juridique, à savoir la nature légale de la mer Caspienne. L'interrogation porte sur la qualification de cette étendue d'eau en lac ou en mer fermée. Le statut de lac ne fait pas totalement abstraction de la question de la propriété des gisements mais, en impliquant une possession indivise, suppose un partage égal du pétrole entre les Etats riverains. En revanche, si l'on considère la Caspienne en tant que mer fermée, le principe d'égalité doit être écarté au profit de celui d'équité. En effet, les règles applicables en la matière sont celles de la Convention de Montego Bay de 1982 sur le droit de la mer, lesquelles prévoient la notion

(12) Cf. Vicken CHETERIAN, précité, p. 22.

(13) Le pétrole n'est cependant pas la seule cause de l'instabilité dans cette région. Les rivalités liées aux problèmes de sécurité sont également, entre autres, présentes dans tous les esprits. En 1994, 9 des 12 Etats de la CEI ont conclu le « *Traité de sécurité collective de la Communauté des Etats indépendants* »; seuls la Moldavie, l'Ukraine et le Turkménistan ont refusé de s'associer à ce dispositif. Or, cinq ans plus tard, au moment de la reconduction du « *Traité* », 3 autres Etats, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan, ont fait défection. En même temps, certaines déclarations des autorités géorgiennes et surtout azéries ont été des signes manifestes d'ouvertures en direction de l'OTAN (l'Azerbaïdjan a proposé à l'*Alliance Atlantique* d'installer des bases militaires sur son territoire). La Russie, qui dispose des bases ou de présences militaires dans tous les Etats du Caucase, s'est émue des « *tentatives de modifier le statut stratégique du Caucase du Sud* », les jugeant ainsi contraires à l'« *intérêt général* ». Pour l'heure, la politique apparente de l'OTAN vis-à-vis de ces Etats se limite au concept de « *Partenariat pour la paix* »; ce qui ne semble pas effacer, entièrement, les craintes de la Russie quant à une éventuelle expansion de l'*Alliance* en Transcaucasie. Cf. Thorniké GORDATZÉ/Claire MOURADIAN, précité, pp. 62-63 et 68-69.

(14) Traité du Gulistan du 12 octobre 1813, Traité de Turkmentchaï du 22 février 1828, Traité de Moscou du 26 février 1921, Traité de Téhéran du 25 mars 1940, Accord de Téhéran du 25 février 1971 et Déclaration de principes du 22 juin 1989.

des eaux territoriales et les droits souverains de chaque Etat sur ses fonds marins (15).

Officiellement, Moscou et Téhéran se fondent sur l'interprétation des traités conclus entre Russie/URSS et Perse/Iran et considèrent que ces accords qualifient implicitement la Caspienne en lac. Toutefois, depuis 1996, les deux Etats semblent avoir abandonné leurs positions officielles qui sont, en tout cas, démenties par leurs actes et déclarations; la Russie et le Kazakhstan ont signé, le 6 juillet 1998, un Accord portant sur la délimitation des fonds marins du nord de la mer Caspienne et sur le respect des droits souverains des deux Etats (16), alors que selon le Ministre iranien des Affaires étrangères, en voyage à Bakou en août 1998, « *le système de partage équitable est la meilleure base pour le régime juridique de la Caspienne et garantira les intérêts de tous les pays riverains* » (17).

Bien qu'en vertu des règles de succession d'Etats l'Iran et la Russie estiment que les traités bilatéraux conclus avant 1992 s'imposent aux Etats issus du démembrement de l'Union soviétique, le Turkménistan, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan ont, depuis leur indépendance, pris position pour le statut de mer fermée. Le premier de façon explicite, en adoptant, en 1993, une loi fixant les limites de sa « mer territoriale », les deux autres de façon implicite, en cédant, contractuellement, des droits de prospection et d'exploitation à des compagnies pétrolières étrangères (18). Bakou et Alma-Ata sont toujours restés fermes dans leur revendication; en revanche, le Turkménistan s'est en partie aligné sur la position russo-iranienne, non pas en considérant la Caspienne comme un lac mais en soulignant « *le caractère immuable du principe du consensus (...) pour toute prise de décision relative au statut légal de la Caspienne* » (19).

En l'absence d'accord entre les parties (20), le problème du statut juridique de la mer Caspienne demeure. Toutefois, la raison d'être de cette controverse, au-delà des questions de principe, tout comme la fluctuation de la position de certains Etats, sont en grande partie liées à l'incertitude

(15) Sur les aspects légaux de cette question, cf. David ALLONSIUS, *Le Régime juridique de la mer Caspienne. Problèmes actuels de droit international public*, Paris, LGDJ, 1997, 136 p.; Richard MEESE, « La mer Caspienne : quelques problèmes actuels », *Revue générale de droit international public*, 1999-2, pp. 405-423 et Djamchid MOMTAZ, « Le statut juridique de la mer Caspienne », *Espaces et ressources maritimes*, 1991, n° 5, pp. 149-157.

(16) Cf. *Revue Générale de Droit International Public (RGDIP)*, 1998-4, pp. 1028 et 1029.

(17) Cf. *Le Monde* du 15 août 1998, p. 3. Récemment, l'Iran a confirmé sa position; le Président Khatami ayant officiellement annoncé l'adhésion de son pays à un « *partage équitable des ressources naturelles et énergétiques* » de la mer Caspienne. Cf. *Les Echos* du 13 juin 2000, p. 10.

(18) L'Azerbaïdjan a accordé des droits de forage jusqu'à 120 milles marins de ses côtes. Le Kazakhstan, en revanche, a été beaucoup plus mesuré dans ses concessions. Cf. David ALLONSIUS, précité, pp. 8-12.

(19) Cf. *Le Monde* du 11 juillet 1998, p. 2.

(20) Au cours d'une réunion des Etats riverains de la mer Caspienne à Achkhabad, les 11 et 12 novembre 1996, la Russie a reconnu à chaque Etat le droit d'exercer sa souveraineté sur une bande de 45 milles marins; la zone qui se trouve au milieu de la mer devant être considérée en tant que propriété commune. L'Azerbaïdjan et le Kazakhstan ont refusé de signer la Déclaration finale de la réunion. Plus tard, en février 1998, la Russie a avancé un projet de convention sur le statut légal de la Caspienne, en proposant le partage des fonds sous-marins tout en maintenant les eaux sous juridiction commune. L'Azerbaïdjan s'est opposé à cette

entourant l'importance des gisements et la part revenant à chaque Etat riverain. Tout est question d'estimations qui, bien que variant d'une source à l'autre, situent les réserves d'hydrocarbures de la mer Caspienne entre le potentiel de la mer du Nord et celui du Moyen-Orient. En effet, selon les chiffres les plus plausibles, les réserves prouvées en pétrole et en gaz de la mer Caspienne placent ces gisements au deuxième rang mondial, loin derrière ceux du golfe Persique et son pourtour. En revanche, les spéculations sont assez vives quant aux réserves possibles. La fourchette d'estimation se situe entre 7 et 10 milliards de tonnes pour les Russes, entre 7 et 14 milliards pour les Européens et entre 13 et 28 milliards pour les Américains (21). Ces derniers chiffres, avancés par le Département américain de l'énergie (22), sont contestés par « *la plupart des responsables du secteur pétrolier (selon lesquels) le potentiel de la Caspienne ne dépasserait pas un dixième de celui du Moyen-Orient (66 % des réserves prouvées mondiales de pétrole, 33 % pour le gaz)* » (23).

Pourquoi cette tendance américaine à gonfler les chiffres ? En procédant à un tel abattage et en surenchérissant de la sorte, les Etats-Unis confèrent à la question pétrolière un rôle central et déclarent la région comme étant « *stratégiquement vitale* ». Par conséquent, en prétendant assurer leurs intérêts stratégiques, ils justifient leur implication dans le « *grand jeu* ». Dès lors, « *il est clair que l'exploitation du pétrole de la Caspienne n'est pas une fin en soi, mais que c'est bel et bien un élément d'une stratégie américaine qui vise un objectif plus ambitieux : rester l'acteur principal dans cette région* » (24). Tout à l'opposé, les estimations basses présentées par la Russie témoignent de la volonté de Moscou de minorer l'importance de ces gisements et de maintenir les autres puissances à l'écart de l'échiquier.

Cette controverse n'est évidemment pas sans conséquence sur la question d'extraction et de transit du pétrole, laquelle donne lieu à de sérieuses rivalités, voire à des conflits armés.

Les rivalités et les guerres concernant l'extraction et le transit des hydrocarbures

Il est très hasardeux de se prononcer sur la localisation des ressources et le potentiel respectif des Etats riverains aussi longtemps qu'une entente sur le statut juridique de la Caspienne, voire sur son partage, fait défaut. Néanmoins, les eaux revendiquées par l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan semblent

solution. Cf. Arnaud DUBIEN, « Pétrole et gaz du Bassin caspien : de nombreuses incertitudes », *La Revue internationale et stratégique*, été 1999, n° 34, pp. 75-91, notamment pages 84 et 85.

(21) Cf. Alain GIROUX, « La Caspienne : un 'gâteau pétrolier' à partager », *Le courrier des pays de l'Est*, octobre 1997, n° 423, pp. 5-15, notamment p. 8.

(22) Cf. le site de la *United States Energy Information administration* : www.eia.doe.gov/emen/cabs/casp-full.html.

(23) Cf. Arnaud DUBIEN, précité, p. 77.

(24) Cf. Michael P. CROISSANT, « Les intérêts américains en Asie centrale », *La revue internationale et stratégique*, été 1994, n° 34, pp. 109-116. L'extrait cité se trouve à la p. 114.

être les mieux loties, en totalisant 90 % des réserves possibles (25); ce qui explique amplement la prise de position de ces deux Etats pour le statut de mer fermée. Cela explique également qu'Alma-Ata et surtout Bakou ont été les premiers à prendre des initiatives de prospection.

L'Azerbaïdjan a entamé les négociations avec les compagnies pétrolières occidentales dès 1990 et les a intensifiées après son indépendance, débouchant, en juin 1993, sur l'adoption d'une déclaration commune entre la compagnie nationale pétrolière azérie (SOCAR) et un consortium de compagnies occidentales dirigé par British Petroleum, portant sur l'exploitation en *off-shore* de trois gisements – Chirag, Guneshli et Azeri – recelant des réserves estimées à 511 millions de tonnes. En raison du coup d'Etat qui a eu lieu peu de temps après et le renversement du Président Eltchibey, le contrat n'a pu être signé; plus encore, le nouveau gouvernement, de H. Aliev, a suspendu toutes les opérations. En octobre de la même année, Bakou a signé un accord avec la Compagnie russe *Lukoil*, lui cédant 10 % des parts de SOCAR dans le futur consortium (26).

Le « *contrat du siècle* », pour l'exploitation des trois gisements, a été signé le 20 septembre 1994 entre le gouvernement azéri et le consortium international AIOC (*Azerbaijan International Operating Company*) regroupant dix compagnies, y compris *Lukoil*, mais dominé par les Américains. Si la Russie a pu réintégrer le « *grand jeu* » avec l'aide du nouveau Président azéri, ancien chef du KGB de la région, la compagnie iranienne des pétroles (NIOC) a fait les frais de l'opposition des Etats-Unis, décidés à contenir l'influence de l'Iran dans le Caucase, en perdant ses parts au profit des compagnies turque (TPAO) et américaine (*Exxon*). Toutefois, pour ménager l'Iran, le Président azéri a proposé à Téhéran de participer à un second « *contrat du siècle* » (27).

Par la suite, l'Azerbaïdjan a créé d'autres consortiums, pour l'exploitation de plusieurs autres gisements – Karabakh, Shah-Deniz, Talish, Kiourdashi, etc. –, accordant, à côté des Etats tels que le Japon ou l'Arabie saoudite, une certaine place à la Russie et accessoirement à l'Iran (28). Toutefois, dans l'ensemble, les compagnies occidentales, notamment américaines, sont très largement privilégiées. Tel est également la tendance au Kazakhstan (29), confirmant ainsi le nouveau statut de Washington de maître du jeu dans la région, au détriment des puissances voisines, et démontrant que

(25) Cf. *Le Monde* du 21 novembre 1997, p. 21.

(26) Cf. Arnaud DUBIEN, précité, p. 80 et Alain GIROUX, précité, p. 8.

(27) Cf. *Le Monde* du 14 avril 1995, p. 2.

(28) La compagnie russe *Lukoil* a obtenu entre autres, en 1995, 50 % des parts dans l'exploitation du gisement de Karabakh. Quant à la compagnie iranienne NIOC, elle a été intégrée, en 1996, dans un consortium excluant les compagnies américaines, pour l'exploitation du gisement Shah-Deniz. Cf. Alain GIROUX, précité, p. 9. L'exclusion des compagnies américaines est due à l'interdiction qui leur est faite par le gouvernement américain d'établir des relations commerciales avec l'Iran.

(29) Au Kazakhstan, c'est surtout la compagnie américaine *Chevron* qui est privilégiée mais, compte tenu de sa situation géographique, ce pays n'hésite pas à faire participer des compagnies russes (*Lukoil* et *Gazprom*) et chinoise (CPNC) aux travaux d'exploitation *onshore* et *offshore* de ses gisements. Cf. Arnaud DUBIEN, précité, pp. 78-80.

ces pays producteurs émergents ne disposent pas d'une marge de manœuvre suffisamment importante quant à la maîtrise de leurs richesses en sous-sol. Cette faiblesse est accentuée par la situation géographique de ces Etats et par le fait qu'ils sont dépourvus d'accès à des mers « ouvertes ».

Le désenclavement du Caucase donne lieu à des batailles plus âpres que l'exploitation du pétrole. Le transit du brut attise les rivalités dans la mesure où il est une source de revenus non négligeables pour les pays abritant les pipelines. Par ailleurs, il pose d'importantes questions de sécurité dans une région aux prises avec de nombreux conflits ethniques et autres et où agissent d'importantes bandes aux méthodes mafieuses. Ces rivalités impliquent, outre les pays producteurs, notamment l'Azerbaïdjan, les Etats qui sont en mesure de servir de voies de transit et ceux susceptibles de financer la construction des oléoducs.

Le projet de contrat initial prévu, avant le coup d'Etat de juin 1993, entre l'Azerbaïdjan et le consortium dirigé par British Petroleum avait été précédé par la conclusion d'un accord turco-azéri destiné à construire un oléoduc entre Bakou et le terminal turc de Ceyhan en Méditerranée, en mettant à profit la station de pompage de Tabriz en Azerbaïdjan iranien (30). Outre un montage financier pratiquement non prévu et une consultation insuffisante des autorités de Téhéran, l'option retenue par l'ancien Président Eltchibey souffrait de deux inconvénients politiques majeurs. D'une part, elle allait à l'encontre des intérêts de la Russie qui privilégiait la voie du nord Bakou-Grozny-Novorossiisk (sur la mer Noire), opérationnelle depuis longtemps. D'autre part, elle accordait un certain rôle à l'Iran, toujours en délicatesse avec les Etats-Unis qui leur appliquent une politique de *containment* (31).

La situation a radicalement changé au lendemain de l'arrivée au pouvoir du Président Aliiev. Celui-ci, tout comme pour l'exploitation du brut, n'allait pas hésiter à céder à la pression américaine et sacrifier l'Iran pour assurer, dans la mesure du possible, les intérêts russes. Ceci d'autant plus que Washington insistait auprès des compagnies américaines afin qu'elles financent la réparation du vieil oléoduc Bakou-Tbilissi-Soupsa (sur la mer Noire), lequel se présentait comme une alternative à la voie Bakou-Tabriz-Ceyhan. De ce fait, les responsables du consortium AIOC ont abandonné cette dernière « route », sans pour autant choisir entre les deux autres ou plutôt en

(30) *Ibid.*, p. 80.

(31) L'un des éléments de la politique américaine d'endiguement de l'Iran est la loi d'Amato-Kennedy (*Iran and Libya Sanctions Act*), adoptée par le Congrès des Etats-Unis le 5 août 1996, laquelle autorise le Président américain à sanctionner les Compagnies, de n'importe quelle nationalité, qui procèdent à des investissements de plus de 20 millions de dollars dans les secteurs pétrolier et gazier iraniens. Cf. les actes de la Journée d'actualité juridique organisée par le CEDIN-Paris X le 31 janvier 1997, sous la direction de Habib GHERARI et Sandra SZUREK, intitulée *Sanctions unilatérales, mondialisation du commerce et ordre juridique international. A propos des lois Helms-Burton et d'Amato-Kennedy*, Paris, Montchrestien, 1998, 340 p. et Brigitte STERN, « Vers la mondialisation juridique? Les lois Helms-Burton et d'Amato-Kennedy », *RGDIP*, 1996-4, pp. 979-1003.

décidant, le 9 avril 1995, que le brut azéri serait acheminé par les deux voies qui débouchent sur la mer Noire, en dépit de la volonté américaine de contourner la Russie et de ne retenir que la route du sud (32).

Cette solution duale a été dictée sous la contrainte des menaces et actions opposées turques et, surtout, russes. La Turquie avait explicitement prévenu qu'elle boycotterait British Petroleum et même qu'elle fermerait le détroit de Bosphore si AIOC retenait la seule route du nord. Pour la Russie, la question présente une importance qui va au-delà des quelques dollars de royalties; en voulant s'assurer l'acheminement du pétrole par la voie du nord, la Russie cherche, en réalité, à garantir ses intérêts stratégiques. En effet, relier la Caspienne à la mer Noire permet à l'Europe de réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole du Moyen-Orient. Par conséquent, il est naturel que la Russie ait l'ambition de s'assigner ce rôle d'« agent de liaison » dans la mesure où il lui permet d'être l'interlocuteur de l'Europe occidentale et d'y développer son rayonnement. « *Que la voie du nord soit condamnée au bénéfice d'un tracé méridional et la Russie ne pourrait plus faire figure d'intermédiaire entre la Caspienne et l'Europe. Son rôle européen en serait, de toute évidence, considérablement affaibli* » (33).

Dès lors, bien qu'*a priori* confus, les pressions et agissements de la Russie pour que le consortium retienne l'option du nord, procédaient, en réalité, d'un calcul cynique. Après avoir militairement appuyé les Arméniens du Haut-Karabakh, entraînant ainsi l'affaiblissement considérable du gouvernement du Président azéri A. Eltchibey, les Russes ont largement participé à la chute de ce dernier en donnant un « coup de main » aux putschistes. En soutenant l'arrivée au pouvoir de leur vieil allié H. Aliev, les Russes ont pu non seulement rafler des parts dans l'exploitation du pétrole de la mer Caspienne mais également s'assurer que la route du nord ne serait pas oubliée pour l'acheminement du brut.

La stratégie russe connaît également un volet géorgien qui consiste à rappeler aux acteurs du jeu pétrolier les dangers que représente l'utilisation de la « route méridionale ». En effet, en soutenant les minorités abkhaze et ossète dans leurs guerres contre les autorités centrales de Tbilissi, les Russes ont non seulement contribué à l'instabilité de la Géorgie mais en plus renforcé leur présence militaire dans ce pays, sous forme d'opération de maintien de la paix déployée par la CEI (34). Même si cette présence militaire peut présenter des aspects sécurisants, elle implique une menace latente fondée sur la crainte que Moscou « *pourrait facilement déstabiliser le pays si elle*

(32) Cf. *Annuaire Français de Droit International (AFDI)*, 1995, p. 968.

(33) Cf. Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Nostalgie impériale », *Politique internationale*, printemps 1997, n° 75, pp. 55-69. L'extrait cité se trouve à la p. 66.

(34) Il s'agit d'une opération d'interposition entre l'armée géorgienne et les forces sécessionnistes, laquelle coopère avec l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, la MONUG. Cf. « The Blue Helmets. A Review of United Nations Peace-Keeping », United Nations, Department of Public Information, New York, 3^e édition, pp. 571-588.

était exclue des schémas de désenclavement de la région, éventualité d'ailleurs ouvertement débattue au sein des élites politiques et militaires russes » (35). Ainsi, la Russie a réussi à décrédibiliser la route du sud (36); il ne lui restait qu'à restaurer la crédibilité de la voie du nord en garantissant sa sécurité, ce qu'elle fit au moyen de deux guerres.

A deux reprises, en 1994-1996 et en 1999-2000, l'armée russe a engagé la guerre contre les forces tchéchènes, avec une motivation, apparente ou cachée, que l'on peut qualifier, dans tous les cas, de « non pétrolière ». La première fois, la Russie était confrontée à une guerre de sécession et par conséquent il s'agissait de sauvegarder son intégrité territoriale (37); la deuxième fois, le déclenchement du conflit aurait obéi à des arrière-pensées électoralistes et la nécessité d'assurer la succession du Président Eltsine et son remplacement par V. Poutine (38). Toutefois, les guerres ayant rarement une cause unique, les enjeux pétroliers constituent également une clé d'analyse des deux conflits.

Ce n'est sans doute pas le fruit du hasard si la première guerre en Tchétchénie a commencé à peine cinq semaines après la signature, le 20 septembre 1994, du « *contrat du siècle* » liant l'Azerbaïdjan au consortium international AIOC, lequel incluait une compagnie pétrolière russe. En effet, après avoir obtenu une part du « gâteau pétrolier » azéri, Moscou visait à imposer la voie du nord pour le transit du brut. Or, depuis l'effondrement de l'Union soviétique et l'anarchie qui a suivi, la Tchétchénie vivait dans une « indépendance de fait »; paramètre qui mettait incontestablement en péril les desseins de la Russie de faire de l'oléoduc Bakou-Grozny-Novorossiisk, comme à l'époque soviétique, la principale – sinon l'unique – voie pour l'acheminement du pétrole de la Caspienne. L'engagement de la guerre contre les forces tchéchènes aurait eu alors pour objectif de mettre un terme à la mainmise de Grozny sur ce pipeline. Toutefois, étant donné l'enlisement – pour ne pas dire la défaite – de l'armée russe, Moscou a finalement été contraint d'opter pour le compromis et de signer, le 12 mai 1997, un « *accord de paix historique* » avec les sécessionnistes (39).

Ce même pipeline est en partie à l'origine de la deuxième guerre en Tchétchénie, et ce bien que l'accord de paix de 1997 ait rejeté l'usage de la force « pour toujours ». En effet, au printemps de l'année 1999, l'oléoduc reliant Bakou à Novorossiisk a été fermé en raison d'une baisse de pression, signe de l'existence de trous dans le tube, vraisemblablement percés par des actes

(35) Cf. Arnaud DUBIEN, précité, pp. 87 et 88.

(36) D'ailleurs, selon les rumeurs relatées dans la presse, les deux attentats contre le Président géorgien E. Chevardnadze, en août 1996 et en février 1998, auraient été commandités par Moscou dans le but de rap-peler à ce dernier qu'il ne devrait pas empêcher la réalisation des intérêts russes. Cf. *Le Monde* du 3 juillet 1998, p. 2.

(37) Cf. Marie BENNIGSEN BROXUP, précité, notamment pp. 24-29.

(38) Cf. Thorniké GORDATZÉ, « Le cercle de feu caucasien », *Politique internationale*, hiver 2000, n° 86, pp. 149-174, notamment pp. 150-153.

(39) Cf. *RGDIP*, 1997-4, p. 774.

de sabotage. Pour maintenir, coûte que coûte, la route du nord ouverte, les « Russes furent (...) contraints de transporter le brut par wagons-citernes sur une voie évitant la Tchétchénie en passant plus au nord. En transformant le Daghestan en Etat islamique, le chef rebelle Chamil Bassaïev aurait à la fois rendu ce transit impossible et menacé l'autre grand projet russe : la construction de l'oléoduc Tengviz (Kazakhstan)-Novorossiisk à travers les steppes kalmykes, au nord du Daghestan, dont la première pierre fut posée en mai 1999 » (40). Par conséquent, la seconde guerre de Tchétchénie est également motivée par les enjeux pétroliers; l'idée sous-jacente étant d'en finir, définitivement, avec la menace permanente des Tchétchènes sur l'oléoduc du nord. D'où, sans doute, la violence des opérations militaires entreprises par l'armée russe (41).

Le pétrole de la mer Caspienne, par les convoitises qu'il suscite et par l'importance stratégique qu'il confère aux Etats qui en maîtrisent les différents paramètres, est sans conteste un facteur d'instabilité dans le Caucase. Il est indéniable que les rivalités entre les divers acteurs s'expliquent par la contradiction de leurs intérêts; les uns cherchant à poser les jalons de leur implantation durable, les autres essayant de ne pas perdre leur influence dans la région. Néanmoins, l'image que l'on retient du pétrole de la Caspienne ne peut être aussi négative; les enjeux pétroliers ne s'analysent pas, seulement, en termes de tensions et de compétitions. Ils sont également autant de facteurs indispensables de coopération et des révélateurs d'une tendance à une recomposition nécessaire.

LES ENJEUX PÉTROLIERS, FACTEURS DE COOPÉRATION ET DE RECOMPOSITION

Certes, le pétrole de la Caspienne accorde au Caucase une importance stratégique considérable, pour ne pas dire « vitale », immergeant ainsi cette région dans une instabilité totale et l'exposant à des rivalités entre Etats. On peut même prédire que l'intérêt suscité pour la région du Caucase va s'accroître dans les années à venir. Toutefois, aucune des puissances impliquées dans cette région n'a à elle seule les moyens ou la volonté de s'imposer et d'affirmer sa domination. Par ailleurs, les Etats nouvellement indépendants paraissent, de plus en plus, aptes à renforcer leur indépendance et à tirer profit de la rivalité des puissances extérieures. L'essentiel pour ces Etats étant leur développement économique, l'économie de pétrole sera incontestablement un facteur de stabilité. Ainsi, un « équilibre multipolaire » semble se mettre petit à petit en place, rendant impossible toute tentative

(40) Cf. Jean RADVANYI, « Pourquoi Moscou relance la guerre de Tchétchénie », *Le Monde diplomatique*, novembre 1999, n° 548, pp. 4 et 5. L'extrait cité se trouve à la p. 4.

(41) Cf. Jégo MARIE, « La Tchétchénie, un goulag modernisé », *Le Monde* du 23 juin 2000, p. 11.

hégémonique d'un seul Etat (42). Dès lors, la voie est ouverte aux efforts tendant à améliorer la coopération et la recomposition dans la région.

En effet, la « *compétition économique et stratégique qui s'engage autour de la Caspienne devrait, si le sens des intérêts nationaux bien compris l'emporte, faciliter le règlement politique des crises qui se sont développées dans sa périphérie et notamment dans la zone arabo-persique (Irak et Iran) et caucasienne (Tchéchénie, Arménie et Géorgie)* » (43). Les signes avant-coureurs de cette tendance se remarquent dans la diminution d'intensité des guerres qui secouent cette région. En effet, les enjeux pétroliers s'avèrent comme un facteur de modération de la dynamique des conflits ethniques.

Il en est ainsi pour le conflit du Haut-Karabakh ; le déroulement des opérations militaires empêchait toute avancée dans le dossier de prospection du pétrole azéri. Dès lors, ce n'est pas par hasard si le « *contrat du siècle* » entre Bakou et le consortium international a été conclu en septembre 1994, c'est-à-dire seulement quatre mois après que le gouvernement d'Azerbaïdjan eut accepté de signer un accord de cessez-le-feu avec les forces arméniennes, alors que 15 % de son territoire échappaient (et échappent toujours) à son contrôle (44).

De même, la conclusion, le 12 mai 1997, de l'« *accord de paix historique* » entre la Russie et les forces sécessionnistes tchéchènes, suivie de la signature entre Moscou et Grozny, le 9 septembre suivant, d'un accord portant sur l'acheminement du pétrole de la Caspienne par l'oléoduc passant sur le territoire tchéchène (45), ont été dictées par l'urgence étant donné que la production du brut azéri allait commencer un mois plus tard, en novembre 1997 (46).

Enfin, sachant depuis longtemps que la clé du conflit à caractère ethnique qui oppose les forces gouvernementales géorgiennes et la minorité abkhaze se trouve à Moscou, l'idée d'échanger « *les oléoducs contre la paix* » a été avancée afin de mettre un terme définitif à cette guerre. Les Géorgiens ont en effet proposé aux Russes de mettre à leur disposition leur terminal de Soupsa dans la mesure où le terminal russe de Novorossiisk serait saturé avec l'acheminement du pétrole du Kazakhstan (47).

Même si la conclusion d'accords de paix semble être une perspective assez lointaine, tous ces exemples sont annonciateurs d'une future recomposition

(42) Cf. Thorniké GORDATZÉ et Claire MOURADIAN, précité, p. 64. D'ailleurs, telle semble être la politique des États-Unis vis-à-vis de l'ensemble de cette région. Washington chercherait, en effet, « à ménager le pluralisme géopolitique dans l'Eurasie postsoviétique ». Cf. Zbigniew BRZEZINSKI, *Le Grand Echiquier. L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard Editions, 1997, 275 p. L'extrait cité se trouve à la p. 182.

(43) Cf. *RGDIP*, 1998-4, p. 1028.

(44) Pour la chronologie des événements dans le Caucase, cf. Jean RADVANYI et Philippe REKACEWICZ, « Conflits caucasiens et bras de fer russo-américain », *Le Monde diplomatique*, octobre 2000, n° 559, pp. 18 et 19.

(45) Cf. *AFDI*, 1997, p. 980.

(46) *Ibid.*, p. 985.

(47) Cf. *RGDIP*, 1998-4, p. 1029 et *Le Monde* du 3 juillet 1998, p. 2.

du Caucase et démontrent que les enjeux pétroliers ne sont pas dépourvus d'une potentialité certaine dans la stabilisation de la région. Cette stabilité est indispensable à la mise en place de projets de coopération destinés, essentiellement, à assurer le transit des hydrocarbures de la mer Caspienne.

Le pétrole, élément de la recomposition régionale

Les deux oléoducs qui relient, pour le moment, la mer Caspienne à la mer Noire, en passant l'un par la Géorgie et l'autre par la Russie, sont, à très court terme, suffisants pour acheminer le pétrole de la région et alimenter, quelque peu, le marché européen. En revanche, à plus long terme, il sera nécessaire de prévoir d'autres voies d'acheminement étant donné que la production du seul brut de l'Azerbaïdjan va monter en puissance pour atteindre 75 millions de tonnes par an vers 2020, contre 5 millions de tonnes à l'horizon de l'année 2003. Par ailleurs, l'Europe n'est pas le seul marché demandeur de brut; l'« Asie dynamique », avec sa croissance économique annuelle qui avoisine les 6 %, est un consommateur de plus en plus frénétique de pétrole (48). Cette diversification indispensable des voies de transit de l'hydrocarbure de la Caspienne peut susciter de nouvelles rivalités entre les différents acteurs, mais les projets avancés témoignent surtout d'une réelle nécessité de coopération entre les différents Etats concernés par cette problématique. Les divers projets de construction de pipelines font appel aux quatre routes possibles permettant le désenclavement du « bassin caspien » (49); chaque route présentant des avantages et des inconvénients.

La route de l'est permet surtout aux ressources pétrolières kazakhes et turkmènes d'être acheminées vers les marchés internationaux. Elle emprunterait deux voies différentes. La première consisterait en un projet de construction d'un oléoduc de 3 000 km reliant le Kazakhstan au réseau de pipelines chinois (50). La seconde voie d'acheminement du gaz, d'une longueur de 1 500 km, relierait le Turkménistan à l'océan Indien en passant par l'Afghanistan et le Pakistan (51). Ces deux voies présentent l'avantage de faire transiter l'hydrocarbure de la Caspienne vers l'Asie mais leurs inconvénients ne sont pas à négliger; la première passe par la Chine, notamment par la « région autonome » de Xinjiang, à majorité musulmane et aux proies à

(48) « Dans les vingt ou trente prochaines années, la consommation mondiale d'énergie ne manquera pas de s'accroître considérablement. Le ministère américain de l'Énergie estime que la demande mondiale augmentera de plus de 50 % entre 1993 et 2015, l'accroissement le plus important survenant en Extrême-Orient. Le dynamisme économique de l'Asie engendre déjà de fortes pressions en faveur de l'exploration et de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie ». Cf. Zbigniew BRZEZINSKI, précité, p. 165.

(49) Pour une vue d'ensemble, cf. le site Internet de la *United States Energy Information Administration* : www.eia.doe.gov/emen/cabs/casfull.html.

(50) Cf. Cyrille POIRIER-COUTANSAIS, « L'Union européenne en Asie centrale ou la tentation de la puissance », *La Revue internationale et stratégique*, été 1999, n° 34, pp. 128-134, notamment p. 130.

(51) Un consortium pour la construction de ce gazoduc a été créé par l'accord d'Achkhabad du 25 octobre 1997. Cf. Alain GIROUX, précité, p. 15.

des tentations sécessionnistes. La seconde traverse l'Afghanistan, instable et par ailleurs empêtré dans une guerre civile depuis de nombreuses années.

La route du sud emprunte le territoire iranien. Outre la construction amorcée ou achevée de gazoducs, l'un, d'une longueur de 1 600 km, reliant le Turkménistan au terminal turc de Ceyhan (52), l'autre acheminant le gaz iranien vers la Turquie (53), les autorités de Téhéran proposent de doubler leur réseau de pipelines et de le relier à la région de Bakou en passant par le territoire azéri (54). Ce projet permet le transit du pétrole à la fois vers le golfe Persique et vers la Méditerranée, en passant par la station de pompage de Tabriz. Tout comme la route de l'est, ce projet permet d'acheminer le pétrole vers le marché asiatique mais il présente deux inconvénients; d'une part, il est susceptible d'accroître le rôle de l'Iran et par conséquent de provoquer le veto américain, d'autre part, relier le réseau iranien à la mer Caspienne suppose la construction d'un oléoduc traversant le Haut-Karabakh. Or, une telle entreprise exige un règlement préalable de la question de la minorité arménienne d'Azerbaïdjan (55).

La route de l'ouest comprend déjà l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Soupsa, mis en service en avril 1999. Deux projets ont été conclus le même jour, le 18 novembre 1999, d'une part, pour doubler le pipeline déjà existant par un second oléoduc – appelé *Main Export Pipeline* ou MEP – qui, celui-ci, ferait transiter le pétrole jusqu'au terminal de Ceyhan, d'autre part, pour construire un gazoduc de 2 000 km transportant le gaz de Turkménistan vers la Méditerranée, en passant sous la mer Caspienne et en empruntant les territoires azéris et géorgiens (56). Ces deux projets ont les faveurs des autorités américaines mais ils ne sont pas dépourvus de certains inconvénients. La construction du gazoduc qui devrait passer sous la mer Caspienne présente, de ce fait, un coût de construction trop élevé, alors que la construction de l'oléoduc se heurterait très certainement à l'opposition des Russes, toujours désireux de faire privilégier la voie septentrionale. Par ailleurs, «l'hypothèque kurde» pèse très lourd sur ces voies d'acheminement qui emprunteraient les territoires situés à l'Est de la Turquie.

La route du nord est celle pour laquelle a été avancé le plus grand nombre de projets, tous soutenus par le gouvernement russe. L'ensemble est visiblement destiné à faire de la Russie le pays qui raccorde la Caspienne à l'Europe. Deux projets, en voie d'achèvement, sont destinés à améliorer le

(52) Cf. *Le Monde* du 29 juillet 1997, p. 3.

(53) Ce projet fait suite à un contrat, signé le 12 août 1996, de fourniture de gaz iranien à la Turquie durant 20 ans. Cf. *RGDIP*, 1996-4, pp. 1054 et 1055. Après avoir pris du retard, la livraison du gaz doit débiter en 2001.

(54) Cf. *Le Monde* du 11 juillet 1988, p. 2.

(55) Ceci expliquerait que l'Iran ait tenté de se poser en médiateur du conflit du Haut-Karabakh. Cf. *Le Monde* du 12 mai 1992, p. 1. Néanmoins, la compagnie Total procède actuellement à une étude de faisabilité destinée à la construction d'un oléoduc reliant l'Iran à la région de Bakou. Cf. *Le Monde* du 9 décembre 1998, p. 5.

(56) Cf. *RGDIP*, 2000-1, p. 206.

potentiel de l'oléoduc, déjà opérationnel, Bakou-Grozny-Novorssiisk : le premier consiste à relier le champ pétrolier kazakh de Tengouiz à ce dernier pipeline (57), le second vise à « *construire, au nord de la Tchétchénie, un oléoduc de dérivation de 220 kilomètres qui relierait le Daghestan à Novorssiisk sans passer par la République rebelle* » (58). Les autres projets, au nombre de quatre, visent à relier le réseau de transit russe à l'Europe occidentale, en contournant le détroit de Bosphore; ce qui suppose des débouchés sur la Méditerranée en passant par la Géorgie, l'Arménie et la Turquie, sur la mer Egée en traversant la Bulgarie et la Grèce, sur la mer Ionienne en passant par la Bulgarie, la Macédoine et l'Albanie, voire sur l'Adriatique en traversant toute l'Europe de l'Est (59)! Ces projets ont l'avantage d'être ambitieux. Ils présentent, néanmoins, trois inconvénients : d'abord, ils font la part trop belle à la Russie; ensuite, ils requièrent que le pétrole soit transporté en navires-citernes sur la mer Noire pour atteindre les terminaux situés sur les rives occidentales de cette mer; enfin, ils se heurtent à la concurrence des projets proposés, pour l'instant timidement, par les Etats du GUUAM, groupement d'Etats destiné à contrebalancer l'influence de la CEI (60).

Dans la mesure où le pétrole et le gaz de la mer Caspienne doivent être acheminés vers l'Europe mais aussi vers l'Asie et étant donné l'impératif de diversifier les voies de transit, certains de ces projets peuvent se révéler complémentaires; en tout cas ils ne sont pas exclusifs les uns les autres. Néanmoins, il est indéniable qu'ils ne peuvent pas être tous réalisés, postulat qui fait augurer la crainte d'émergence de nouvelles rivalités entre les différents acteurs. Les risques de telles compétitions paraissent, cependant, minimes. En effet, une sorte de « sélection naturelle » va s'opérer et d'emblée les projets irréalisables, trop coûteux, trop compliqués et ceux qui doivent emprunter des pays trop instables ou des territoires à la topographie trop difficile vont s'éliminer (61). Par ailleurs, le paramètre du prix du baril de pétrole n'est pas à négliger; l'optimisme actuel, dû à un prix de baril avoisinant les 30 dollars, s'estomperait certainement si le prix du brut est ramené à des proportions plus raisonnables (62). En définitive, il subsistera quelques projets dont la complémentarité exigera une coopération accrue des Etats

(57) Cf. Jean RADVANYI, « Pourquoi Moscou relance la guerre de Tchétchénie », précité, p. 4.

(58) Cf. *Le Monde* du 15 novembre 1997, p. 4.

(59) Cf. la cartographie de ces projets in Jean RADVANYI et Philippe REKACEWICZ, précité.

(60) Le GUUAM a été formé en 1996 par la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Ukraine, auxquels se sont joints la Moldavie en 1997 et l'Ouzbékistan en 1999. Le GUUAM regroupe désormais l'ensemble des Etats ayant refusé de signer le traité de sécurité collective de la CEI. Cette structure a présenté un projet de transport de pétrole par navires-citernes sur la mer Noire, entre les terminaux géorgiens et bulgares. Cf. Thorniké GORDATZÉ et Claire MOURADIAN, précité, pp. 55 et 56.

(61) Le projet le plus démesuré est celui de la compagnie japonaise Mitsubishi « *qui prévoit un oléoduc de 5 000 km destiné à relier l'Asie centrale aux ports d'Extrême-Orient, puis au Japon par la mer d'Okhoskt* ». Cf. Cyrille POIRIER-COUTANSAIS, précité, p. 130.

(62) A la fin de l'année 1998, avec la baisse du prix du baril à moins de 10 dollars, les compagnies pétrolières ont envisagé d'abandonner un certain nombre de ces projets de construction d'oléoduc. Cf. Sophie SHIHAB, « Douche froide sur l'or noir de la Caspienne », *Le Monde* du 15 décembre 1998, p. 4.

et suscitera une refonte des rapports interétatiques dans cette partie du monde.

Même si, en raison du coût financier qu'exige la réalisation de ces projets, les Américains, toujours désireux d'endiguer les influences russe et irannienne, semblent être encore une fois les maîtres de ce « jeu », on peut parier que le pragmatisme et la *Realpolitik* finiront par s'imposer, comme c'est très souvent le cas. Certains experts n'hésitent pas à le prédire, sous forme d'avertissement : « *Si nous voulons bâtir une nouvelle architecture de sécurité en Transcaucasie et assurer des routes alternatives au pétrole d'Azerbaïdjan et du bassin de la mer Caspienne, nous devons commencer par nous attacher à résoudre les conflits de la région et combattre la fragilité économique et géographique de ces trois républiques. Mais pour que ces efforts aboutissent, l'Occident doit encourager la pleine participation non seulement de la Russie et de la Turquie, mais aussi de l'Iran* » (63).

L'Union européenne semble avoir pris conscience de cet impératif et œuvre, avec quelques moyens, dans ce sens.

Le pétrole, instrument de coopération à l'échelle européenne

Le jeu politique dans le Caucase ne se limite pas aux Etats de la région et à l'*hyperpuissance* américaine; l'Union européenne, sans doute animée par sa volonté de fonder une « Europe-puissance », s'intéresse également, tout naturellement, à cette région. Si l'on excepte un sommet réunissant, en juin 1999, les trois Républiques du Caucase du Sud et l'Union européenne, cette dernière a adopté une approche globale; dès l'effondrement de l'URSS, l'Union européenne a considéré l'ancien espace soviétique, à l'exception des Etats baltes, comme un ensemble géopolitique et a lancé, en 1991, le programme TACIS ou Assistance Technique à la Communauté des Etats Indépendants. L'idée de base étant d'accompagner, par des programmes d'aide, d'assistance et de coopération, les ex-Républiques soviétiques dans leurs efforts de transition vers la démocratie et l'économie de marché (64).

L'un des secteurs visés par TACIS a été celui du pétrole et du gaz qui a donné lieu, en avril 1996, à la mise en place d'un programme particulier intitulé INOGATE (*Interstate Oil and Gas Towards Europe*); les objectifs affichés par ce programme étant, d'une part, promouvoir l'intégration régio-

(63) Cf. Raffi K. HOVANNISIAN, « Les perspectives de paix et de sécurité dans la Caucase », *Politique étrangère*, Hiver 1996/1997, n° 96/4, pp. 881-886. L'extrait cité se trouve à la p. 882.

(64) Sur TACIS, cf. le site officiel de l'Union européenne sur Internet : <http://europa.eu.int>, rubrique *external relations*. La mesure-phare de TACIS est TRACECA ou *Transport Corridor Europe Caucasus Asia*, lancé en mai 1993. Baptisé « route de la soie du XXI^e siècle », TRACECA regroupait, au départ, les cinq Etats de l'Asie centrale, les trois Républiques caucasiennes et l'Union européenne; l'Ukraine, la Mongolie et la Moldavie les ayant rejoints ultérieurement. Par ce programme, les Etats intéressés s'efforcent de créer une voie de communication supplémentaire reliant l'Europe à l'Asie centrale et, au-delà, à l'Asie du Sud-Est, à la Mongolie et à la Chine, en passant par la mer Noire, le Caucase et la mer Caspienne. L'objectif sous-jacent étant d'aider ces Etats, nouvellement indépendants en majorité, à faire transiter leurs marchandises vers les

nale des systèmes d'oléoduc et de gazoducs et, d'autre part, faciliter le transport de pétrole et de gaz à l'intérieur de la région et vers les marchés européens. Dès son lancement, un programme de travail multi-annuel a été décidé autour de quatre axes : études de marché, études d'évaluation des ressources, études de faisabilité de divers projets et études institutionnelles.

INOGATE est destiné à étudier et le cas échéant à financer un nombre important de projets ; réhabilitation, rationalisation et modernisation des pipelines dans différents pays, évaluations de nouvelles routes d'exportation de gaz et de pétrole, réalisation d'études de faisabilité concernant la construction de pipelines sous la mer Caspienne, assistance technique sur les aspects institutionnels de transit international d'hydrocarbures, assistance technique destinée à évaluer le potentiel en gaz et en pétrole de plusieurs Etats, réalisation d'études pour la construction de voies d'acheminement d'hydrocarbures alternatives, etc. (65).

Ce programme a le mérite d'exister et de démontrer que l'Europe des Quinze n'est pas indifférente au Caucase. Néanmoins, il semble être le seul instrument que l'Union européenne s'est accordée pour s'impliquer dans le « *grand jeu* » pétrolier, et on peut s'interroger sur le degré et la nature de ses ambitions dans cette région. Manifestement, la multiplication par l'UE de ces projets d'aide et de coopération – INOGATE, TRACECA, assistance humanitaire massive, etc. – procède d'une stratégie de petits pas qui viserait à attirer les Etats nouvellement indépendants vers elle et, corrélativement, à faire réduire la pression que certaines puissances exercent sur eux. Etant donné le statut de « nain politique » de l'Union européenne, il s'agit sans doute d'un effort considérable pour elle. Au regard de l'enjeu, cependant, ce sont là des moyens tout à fait « *dérisoires* » (66).

Si l'on accepte que l'« *Eurasie demeure (...) l'échiquier sur lequel se déroule le combat pour la primauté globale* » (67), on ne peut qu'admettre l'importance stratégique du Caucase, placé à la charnière des deux continents. Dès lors, le pétrole de la mer Caspienne, même s'il présente un intérêt économique évident, révèle une propension autrement plus intéressante dans la mesure où il est un tremplin ou un instrument d'influence dans cette région. La stratégie de chaque partie semble consister à développer ses propres facultés afin de maîtriser les divers paramètres des enjeux pétroliers. Face à la toute puissance américaine, notamment sur le plan financier, la Russie a l'« expérience » du Caucase et agit avec ses moyens : sa présence militaire dans la région, ses réseaux d'amitié et ses alliés, ses soutiens aux minorités

marchés européens sans dépendre des Etats tels que la Russie, la Turquie et l'Iran. Par conséquent, ce programme est destiné à réhabiliter ou, au besoin à construire des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et maritime. TRACECA a également d'autres objectifs tels qu'encourager la coopération régionale entre différents Etats ou attirer les Institutions financières internationales vers ces pays. Depuis la mise en place de TRACECA au 15 novembre 2000, 25 projets ont été financés. Cf. <http://www.traceca.org>.

(65) Cf. <http://europeunion.tacis.inogate.com>. L'INOGATE bénéficie de la participation des Etats-Unis.

(66) Cf. Cyrille POIRIER-COUTANSAIS, précité, pp. 131-133.

(67) Cf. Zbigniew BRZEZINSKI, précité, pp. 60 et 61.

rebelles, ses manipulations des jeux politiques internes, etc. Si la Turquie se repose entièrement sur les États-Unis pour avancer ses pions, les autorités iraniennes se tiennent dans une position attentiste de fait, persuadées qu'une part de ce « gâteau » sera automatiquement attribuée à leur pays, car il offre « *de loin le tracé le plus avantageux pour l'acheminement du gaz et du pétrole caspiens : d'abord parce que l'on y négocie avec un seul interlocuteur, l'État iranien ; ensuite, parce que l'Iran dispose déjà d'infrastructures et bénéficie du savoir-faire d'un personnel compétent ; enfin, parce que les terminaux du golfe Persique sont plus proches du marché du Sud-Est asiatique que les autres* » (68).

Quant aux trois Républiques caucasiennes, elles se trouvent dans une situation inégale. Alors que l'Azerbaïdjan va selon toute vraisemblance bénéficier de la manne pétrolière, la Géorgie ne peut que se contenter des miettes de royalties de transit (69), tandis que l'Arménie semble totalement exclue de la partie. A long terme, ces disparités, si elles ne sont pas gommées, sont de nature à accroître l'instabilité du Caucase. Tbilissi pourrait menacer d'interrompre l'acheminement du pétrole dans l'espoir de s'adjuger des royalties plus importantes ; Bakou pourrait reconstruire son armée et reprendre la guerre contre sa minorité arménienne dans le but de récupérer le Haut-Karabakh ; Erevan pourrait accorder un rôle de plus en plus important à la Russie pour contrer les desseins azéris, etc. (70).

La prévention de ces conflictualités potentielles passe par la multiplication de contacts et de dialogues entre les parties, débouchant sur la réalisation de projets de coopération, notamment économique, et impliquant l'ensemble des États de la région. A cet égard et dans leur intérêt, l'Europe et l'Occident devraient jouer le rôle d'aiguilleur dans cette région. Ainsi, après avoir attisé des convoitises et suscité des rivalités et des guerres, le pétrole de la mer Caspienne pourrait, enfin, se révéler comme un facteur de paix.

(68) Cf. Olivier ROY, « Le nœud caspien », *Politique internationale*, été 1997, n° 76, pp. 221-233. L'extrait cité se trouve à la p. 224.

(69) L'oléoduc qui traverse la Géorgie pour acheminer le pétrole de la Caspienne à la mer Noire, n'apporterait à Tbilissi que quelque 8 millions de dollars par an. Cf. *Le Monde* du 3 juillet 1998, p. 2.

(70) Cette inégalité n'est pas seulement d'ordre pétrolier. Tbilissi tout comme Bakou tentent de contrebalancer la pression que Moscou exerce sur eux en s'approchant de plus en plus de Washington. Erevan, en revanche, ne semble pas être disposé à renoncer à la sécurité que lui procurent ses relations étroites avec la Russie. Située sur le flanc sud de la Communauté des États indépendants et cadencant ses frontières méridionales, l'Arménie, on l'imagine aisément, fait l'objet de pressions importantes de la part des États-Unis pour abandonner le dispositif de sécurité de la CEI et par conséquent ses liens privilégiés avec la Russie. Une telle évolution étant intimement liée au règlement du problème du Haut-Karabakh, Washington n'est pas avare en efforts dans ce sens. Cf. Sanobar CHERMATOVA, « Pax americana pour le Haut-Karabakh », *Courrier international*, 16-22 mars 2000, n° 489, p. 37.